

20 avril 2010

N° 65

La FIDI en Direct

lettre interne réservée aux adhérents de la FIDI

Spécial : Formation nouvelle norme NF P 45-500

- Relation avec les pouvoirs publics : [la FIDI tape du poing sur la table.](#)

Confrontée à un sentiment d'abandon par les pouvoirs publics et de perte de crédibilité du DPE rejaillissant sur la profession toute entière, la FIDI a envoyé un courrier au Directeur de la Direction de l'Habitat de l'Urbanisme et des Paysages (administration de tutelle du diagnostic immobilier) pour lui faire part de la colère des professionnels du diagnostic immobilier suite à la lecture des débats parlementaires de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale sur le projet de Loi Grenelle 2. Dans ce courrier la FIDI lui propose de mettre en place, en urgence, un groupe de travail sur le DPE. Ce groupe de travail aurait pour objectif d'améliorer l'outil DPE afin de rendre plus pertinent ce diagnostic essentiel à la prise de conscience des consommateurs (acquéreurs et bailleurs) pour lutter contre les dépenses énergétiques.

LE PARI DE LA FIDI : LA JOURNÉE DE FORMATION A LA NOUVELLE NORME GAZ NF P 45-500

A MOINS DE 50 % DU COÛT COURAMMENT CONSTATE

La FIDI va organiser des sessions de formation sur la nouvelle norme NF P 45-500 et ses conséquences pour la réalisation du diagnostic des installations intérieures en GAZ, au cours des mois de juin et juillet 2010. Ces sessions de formation sont ouvertes à tous les diagnostiqueurs immobiliers certifiés pour réaliser le diagnostic des installations intérieures en gaz, adhérents ou non à la FIDI. Prévu sur un format d'une journée (7 heures), elles se tiendront dans 16 sites répartis sur l'ensemble du territoire national afin de permettre aux entreprises ayant plusieurs salariés de bénéficier d'une proposition de plusieurs dates sur des sites différents dans un secteur géographique relativement limité. Les formations sur cette nouvelle norme gaz sont le résultat d'un travail engagé depuis de nombreux mois entre la FIDI et GrDF qui s'inscrit comme partenaire de cette dynamique, visant à améliorer les compétences des diagnostiqueurs immobiliers.

En quoi une formation sur cette nouvelle norme est elle importante ?

La FIDI et GrDF ont estimé qu'une simple lecture de la norme ne suffirait pas à réaliser des diagnostics des installations intérieures gaz conformes à compter du 1^{er} septembre prochain, date de la mise en application de la norme NF P 45-500. Celle-ci est le résultat d'un travail important engagé depuis près de deux ans entre les différentes parties intéressées par les installations intérieures en gaz des logements réunies en commission au sein de l'AFG (association française du gaz). La FIDI et GRDF étaient présents à toutes les réunions qui ont produit cette nouvelle norme qui viendra remplacer la précédente norme dite expérimentale. Il nous a semblé essentiel d'organiser une formation destinée aux diagnostiqueurs immobiliers compte tenu de la responsabilité, que confère la réalisation d'un diagnostic gaz. La formation permettra aux diagnostiqueurs d'acquiescer les réflexes indispensables tant pour la réalisation du diagnostic lui-même que pour la rédaction du rapport. A partir du 1^{er} septembre, les professionnels devront appliquer cette nouvelle norme. Un manquement au respect des règles inscrites dans cette norme sera inexcusable. Après la formation, les diagnostiqueurs recevront un document de synthèse qui leur permettra de revenir régulièrement sur ce qu'ils auront appris au cours de cette formation qui sera dispensée par des professionnels de la formation ayant une réelle connaissance des installations intérieures en gaz.

En quoi cette norme va faire évoluer le diagnostic gaz ?

Tous les DGI, sans exception, devront être signalés au distributeur de gaz : telle est la mesure phare de cette nouvelle version de la norme NF P 45-500, entraînant, notamment, des modifications substantielles dans le rapport de diagnostic. En plus de cette nouvelle procédure, qui sera largement développée dans la formation, ce sont 44 points qui ont évolué entre les deux versions de la norme. Bien sûr, les rédacteurs de la norme ont fait évoluer la grille de contrôle en fonction des modifications apportées !!



01 58 35 08 38

Suite page 2

Suite de la page 1

MAIS LIRE, même très consciencieusement, LA NOUVELLE GRILLE DE CONTRÔLE de la norme (ou celle de la nouvelle version de votre logiciel) NE SUFFIT PAS. FIDI et GrDF ONT RELEVÉ PLUS DE 25 POINTS QUI N'APPARAISSENT PAS EXPLICITEMENT DANS LA GRILLE DE CONTRÔLE !

En quoi le partenariat avec GrDF constitue t-il un gage de crédibilité ?

GrDF est le principal opérateur de réseau de distribution du gaz en France. Son expertise technique et son souci de la sécurité des installations intérieures de gaz sont largement reconnus. Dès la mise en application de l'obligation de réaliser un diagnostic gaz lors de la mutation d'un immeuble destiné au logement, le 1^{er} novembre 2007, GrDF a mesuré l'importance que pouvait revêtir ce nouveau diagnostic.

Signer un partenariat visant à former les diagnostiqueurs immobiliers à la norme NF P 45-500 entre la fédération la plus représentative du diagnostic immobilier et le principal opérateur du réseau de la distribution de gaz s'est imposée. Pour la FIDI, il était indispensable, pour assurer la qualité de la formation de s'attacher l'expertise incontestable de GrDF. Ainsi GrDF validera, avec la FIDI, le module de formation proposé et apportera sa connaissance technique dans un objectif d'améliorer encore la compétence des diagnostiqueurs.

De plus, GrDF a mesuré tout l'intérêt de participer à la formation des diagnostiqueurs à cette nouvelle norme et de permettre à un maximum de diagnostiqueurs certifiés de bénéficier de son expertise :

FIDI ET GRDF ONT DECIDÉ DE DEVENIR PARTENAIRES AFIN DE POUVOIR PROPOSER CETTE FORMATION DE QUALITÉ À UN PRIX AU MOINS INFÉRIEUR DE MOITIÉ À CELUI COURAMMENT PRATIQUE.

Comment s'inscrire à la formation ?

La procédure pour l'organisation de ces formations est maintenant très engagée et sera finalisée avant le 8 mai prochain.

D'ores et déjà, la FIDI prévoit l'organisation de sessions de formation à proximité des villes suivantes :

- Quart Nord ouest de la France (Fin mai – première quinzaine de Juin): CAEN, NANTES,

RENNES, TOURS

- Quart Nord Est de la France (deuxième quinzaine de Juin): DIJON, LILLE, PARIS, STRASBOURG

- Quart Sud Ouest de la France (fin juin début Juillet): BORDEAUX, PAU, POITIERS, TOULOUSE

- Quart Sud Est de la France (juillet) : CLERMONT FERRAND, GRENOBLE, LYON, MARSEILLE

Si les sites et les dates

restent encore à préciser vous pouvez, sans attendre, faire part de votre intention de participer et/ou faire participer vos collaborateurs (trices) à une ou l'autre des formations en envoyant un mail à : secretariat@fidi.fr en précisant : la ville et le nombre de participants que vous comptez inscrire.

Une convention de formation vous sera transmise indiquant toutes les informations utiles



FEDERATION
INTERPROFESSIONNELLE
DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER

01 58 35 08 38